

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le jeudi 27 mars 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 MARS 2025

Le mercredi 26 mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi 13 mars conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29

Nombre d'abstentions : 3

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 24

Nombre de procurations : 4

Nombre de votes pour : 22

Nombre de votes contre : 2

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, M. NICOLLE Henri, Mme CLOAREC Béatrice, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. MENEUST Philippe, Mme SERRE Muriel, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOURTOURAUULT Michel, M. BOUVET Gaëtan, Mme LESAGE Catherine, M. RIVOAL Jacques, M. JULIEN Loïc, Mme FLORET Karine, M. BODIN Gilles, Mme COENT Annie, M. BELLANGER Rodolphe

Absents Excusés :

Mme PRONIER Valériane, M. CHAHID Mohamed

Procurations :

M. GUETTE Christian donne procuration à M. NICOLLE Henri, Mme FONTENAY Julie donne procuration à M. LAMBALLAIS Antoine, M. DELINOTTE Thibault donne procuration à Mme LE BOULER Valérie, M. RAVEL Claude donne procuration à Mme FLORET Karine.

Antoine LAMBALLAIS a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 13 mars 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 24 février 2025 est lu et arrêté.

Arrivée de M. BELLANGER à 19h45.

19_03_2025 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ANNÉE 2025 – APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°02-03-2024 en date du 24 février 2024 prenant acte du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la maquette budgétaire du budget primitif principal 2024 de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche,

Vu l'avis des membres du comité finances réuni en date du 19 mars 2025,

Vu la délibération 23-03-2024 adoptant le compte administratif 2024,

Vu la délibération 27-03-2024 approuvant l'affectation des résultats 2024,

Madame Nadia NEDJAR, Adjointe déléguée aux finances, présente au conseil municipal le projet de budget 2025 qui se présente ainsi :

- **Section de fonctionnement : équilibrée à 9 137 061 €**, dégageant une épargne brute prévisionnelle (virement à la section d'investissement + amortissements) de 1 318 138 € permettant le remboursement du capital de la dette (600 099 k€) et le financement de 21% des dépenses d'équipement.
- **Section d'investissement : équilibrée avec 6 860 182 € en dépenses et en recettes.** L'épargne brute couvre largement le remboursement du capital de la dette et permet de financer 21% des dépenses d'équipement (épargne nette de 668 003 € sur 6 184 967 € d'opérations d'équipement), les subventions d'équipement (637 279 €), les ressources propres d'investissement (1 493 709 €) et l'emprunt (2 855 446 €) venant financer le solde.

Il est proposé au conseil d'adopter le Budget Primitif 2025 du budget principal.

- **Délibération approuvée à 22 votes pour, 2 votes contre, et 3 abstentions**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret



Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le jeudi 27 mars 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 MARS 2025

Le mercredi 26 mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi 13 mars conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 27

Nombre de procurations : 4

Nombre de votes pour : 27

Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, M. NICOLLE Henri, Mme CLOAREC Béatrice, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. MENEUST Philippe, Mme SERRE Muriel, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOURTOURAUULT Michel, M. BOUVET Gaëtan, Mme LESAGE Catherine, M. RIVOAL Jacques, M. JULIEN Loïc, Mme FLORET Karine, M. BODIN Gilles, Mme COENT Annie, M. BELLANGER Rodolphe

Absents Excusés :

Mme PRONIER Valériane, M. CHAHID Mohamed

Procurations :

M. GUETTE Christian donne procuration à M. NICOLLE Henri, Mme FONTENAY Julie donne procuration à M. LAMBALLAIS Antoine, M. DELINOTTE Thibault donne procuration à Mme LE BOULER Valérie, M. RAVEL Claude donne procuration à Mme FLORET Karine.

Antoine LAMBALLAIS a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 13 mars 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 24 février 2025 est lu et arrêté.

20_03_2025 – FINANCES – BUDGET ANNEXE ZAC SUD SEICHE ANNÉE 2025 – APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°02_02_2025 en date du 24 février 2025 prenant acte du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la maquette budgétaire du budget primitif ZAC SUD SEICHE 2025 de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche,

Vu l'avis des membres du comité finances réuni en date du 19 mars 2025,

Vu la délibération 15_03_2025 adoptant le compte administratif 2024,

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint délégué à l'Urbanisme, présente le projet de budget Annexe ZAC SUD SEICHE 2025 qui se présente à l'équilibre :

- **à 3 719 201,66 € en section de fonctionnement**
- **et à 3 956 068,32 € en section d'investissement.**

Il indique que les crédits inscrits au projet de budget 2025 correspondent aux dépenses restant à réaliser d'ici la fin de cet exercice, les résultats au compte administratif 2024 étant repris à chaque section comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 1 595 332,50 €
- un déficit d'investissement de 1 967 939,16 €

Le projet de budget se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- **Les dépenses** constituées comme suit :
 - dépenses réelles - des frais d'acquisition de terrain rue Yourcenar, estimés à 2 515 €, pour les besoins de requalification et d'adaptation des aménagements ; des travaux d'aménagement avec étude et maîtrise d'œuvre estimés à 16 420 €, un transfert de charges de personnel du budget principal pour 1 250 € et une provision de 5 € pour une éventuelle régularisation d'écart de TVA
 - dépenses d'ordre – une sortie du stock initial d'une valeur de 1 980 065,33 €.
- **Les recettes réelles pour 1 731 072,50 €** correspondant à la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2024 pour 1 595 332,50 € et la participation de la ZAC de l'ISE aux travaux de requalification portés par la ZAC SUD SEICHE pour 135 740 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Cette section enregistre les écritures de stocks et la reprise du déficit 2024.

Pour assurer l'équilibre de la section, il est nécessaire de prévoir un emprunt de 257 056,66 €, en complément de l'autofinancement fixé à 1 718 946,33 €.

Il est proposé au conseil d'adopter le Budget Primitif 2025 du budget Annexe ZAC SUD SEICHE.

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret



Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le jeudi 27 mars 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 MARS 2025

Le mercredi 26 mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi 13 mars conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29

Nombre d'abstentions : 3

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 24

Nombre de procurations : 3

Nombre de votes pour : 22

Nombre de votes contre : 2

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, M. NICOLLE Henri, Mme CLOAREC Béatrice, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. MENEUST Philippe, Mme SERRE Muriel, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOURTOURAUULT Michel, M. BOUVET Gaëtan, Mme LESAGE Catherine, M. RIVOAL Jacques, M. JULIEN Loïc, Mme FLORET Karine, M. BODIN Gilles, Mme COENT Annie, M. BELLANGER Rodolphe, M. DELINOTTE Thibault

Absents Excusés :

Mme PRONIER Valériane, M. CHAHID Mohamed

Procurations :

M. GUETTE Christian donne procuration à M. NICOLLE Henri, Mme FONTENAY Julie donne procuration à M. LAMBALLAIS Antoine, M. RAVEL Claude donne procuration à Mme FLORET Karine.

Antoine LAMBALLAIS a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 13 mars 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 24 février 2025 est lu et arrêté.

Arrivée de M. DELINOTTE Thibault à 20h55

21_03_2025 – FINANCES – BUDGET ANNEXE ZAC DE L'ISE ANNÉE 2025 – APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°02_02_2025 en date du 24 février 2025 prenant acte du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la maquette budgétaire du budget primitif ZAC DE L'ISE 2025 de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche,

Vu l'avis des membres du comité finances réuni en date du 19 mars 2025,

Vu la délibération 14_03_2025 adoptant le compte administratif 2024,

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint délégué à l'Urbanisme, présente le projet de budget 2025 qui se présente à l'équilibre :

- à 7 992 337,98 € en section de fonctionnement ;
- et à 10 460 426,95 € en section d'investissement.

Il indique que les résultats constatés au compte administratif 2024 sont repris à chaque section dans ce projet de budget, à savoir :

- un excédent de fonctionnement de 914 796,68 €
- un déficit d'investissement de 1 876 322,65 €

Les crédits inscrits au budget 2025 correspondent aux écritures à intervenir au cours de l'exercice 2025. Hors opérations d'ordre nécessaires à la gestion des stocks et à l'intégration de charges courantes et d'intérêts dans le coût de production, les **mouvements réels** sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- **681 290 € de dépenses réelles** dont les principaux postes sont :
 - **les études et prestations de services : 59 640 €** comprenant la mise à jour du site internet Quartier Ise ;
 - **les travaux et participations aux concessionnaires de réseaux : 398 950 €**
 - **les frais de régie : 23 750 €**
 - **les frais financiers d'un montant de 188 750 €** relatifs aux 3 emprunts en cours (2 à taux variables et 1 à taux fixe) et **des frais bancaires** d'un montant de 3 400 € pour contracter un nouvel emprunt en substitution de celui à rembourser en fin d'année ;
 - **une provision pour charges diverses de 3 300 €** (charge sur TVA déductible qui n'est récupérable qu'à hauteur de 95% des dépenses éligibles)

- **386 410 € de recettes réelles** correspondant à la **cession de terrains en lot libre**.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Outre les écritures de stocks et la reprise du déficit 2024, il est prévu de rembourser le crédit relais d'un montant de 2 millions d'€ arrivant à terme en fin d'année ainsi que les cautions demandées aux acquéreurs de terrains pour dégradations et libérées au fur et à mesure des procès-verbaux de vérification : restitutions inscrites pour 91 923 €.

Pour assurer l'équilibre de la section, il est nécessaire d'inscrire un emprunt prévisionnel pour un montant de 3 348 328 ,97 €, en complément de l'autofinancement inscrit à hauteur de 643 852.97 €.

- **Délibération approuvée à 22 votes pour, 2 contre et 3 abstentions**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret



Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le jeudi 27 mars 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 MARS 2025

Le mercredi 26 mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi 13 mars conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 27

Nombre de procurations : 3

Nombre de votes pour : 27

Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, M. NICOLLE Henri, Mme CLOAREC Béatrice, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. MENEUST Philippe, Mme SERRE Muriel, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOURTOURAUULT Michel, M. BOUVET Gaëtan, Mme LESAGE Catherine, M. RIVOAL Jacques, M. JULIEN Loïc, Mme FLORET Karine, M. BODIN Gilles, Mme COENT Annie, M. BELLANGER Rodolphe, M. DELINOTTE Thibault

Absents Excusés :

Mme PRONIER Valériane, M. CHAHID Mohamed

Procurations :

M. GUETTE Christian donne procuration à M. NICOLLE Henri, Mme FONTENAY Julie donne procuration à M. LAMBALLAIS Antoine, M. RAVEL Claude donne procuration à Mme FLORET Karine.

Antoine LAMBALLAIS a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 13 mars 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 24 février 2025 est lu et arrêté.

22 03 2025 – FINANCES – BUDGET ANNEXE ZAC DU HIL ANNEE 2025 - APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°02_02_2025 en date du 24 février 2025 prenant acte du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la maquette budgétaire du budget primitif ZAC DU HIL 2025 de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche,

Vu l'avis des membres du comité finances réuni en date du 19 mars 2025,

Vu la délibération 16_03_2025 adoptant le compte administratif 2024,

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint délégué à l'Urbanisme, présente le projet de budget Annexe ZAC du HIL 2025 à l'équilibre :

- en section de fonctionnement au montant de **52 002,16 €**,
- et à **20 936,25 €** en section d'investissement.

Il indique que la clôture de l'opération est prévue au cours de ce premier semestre et que les crédits inscrits au projet de budget 2025 correspondent aux dépenses restant à réaliser d'ici cette clôture, les résultats au compte administratif 2024 étant repris à chaque section comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 52 002,16 €
- un déficit d'investissement de 20 936,25 €.

Le projet de budget se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- **Les dépenses réelles pour 31 065,91 €** constituées comme suit :
 - chapitre 011 – un versement contractuel à ENEDIS, concessionnaire du réseau électrique, pour 3 260 € ;
 - chapitre 65 – le reversement de l'excédent au budget principal estimé à 27 805,91 €
- Un mouvement d'ordre en dépenses concernant la sortie des en-cours de production qui ont été constatés en 2024 pour un montant de 20 936,25 €
- **Les recettes pour 52 002,16 € correspondant à la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2024.**

SECTION D'INVESTISSEMENT : la sortie des stocks pour 20 936.25 €.

Il est proposé au conseil d'adopter le Budget Primitif 2025 du budget Annexe ZAC du HIL.

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

